

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MARSONI – C. PAGLIA, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. F. GONZALES, Vice-Président

Mmes et MM. C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - G. MAQUIN - M. MORGAND, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président



POLE VIE SOCIALE

N° 1 - ENFANCE ACCUEIL DE LOISIRS – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Considérant que Vichy Val d'Allier peut répondre favorablement à la demande de la Mairie de Cusset pour mener à bien l'organisation de ses temps d'accueil périscolaire suite à un arrêt pour maladie de l'un de ses agents, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un agent 326 heures pour la période du 25 août au 31 décembre 2015, avec la Commune de Cusset représentée par son Maire, Monsieur Jean-Sébastien LALOY.

POLE ENVIRONNEMENT

N° 2 A/ - SICHON DANS LA TRAVERSEE DU CŒUR URBAIN - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UN ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE

Devant la nécessité de définir une stratégie d'ensemble pour le Sichon dans sa traversée du cœur urbain afin de répondre aux enjeux identifiés en matière de valorisation urbaine et paysagère, de gestion du risque inondation, de restauration écologique, de préservation de la nappe, de mobilités douces, de développement touristique et de loisirs et devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier et les communes territorialement concernées par le projet de recruter une seule et même équipe par le biais d'un groupement de commande pour rechercher une plus

grande cohérence dans les aménagements, réduire les délais de mise en œuvre et optimiser les coûts d'étude, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'adhésion au groupement de commande sus-décrit et le projet de convention,
- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer la convention de groupement désignant Vichy Val d'Allier coordonnateur avec pour mission de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre et le 1^{er} marché subséquent relatif à l'étude d'ensemble et la définition des avant-projets, chaque membre du groupement signant, notifiant et exécutant ensuite directement les autres marchés subséquents.
- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer tous documents inhérents à cette convention,
- d'inscrire les crédits correspondants aux engagements pris dans la présente convention au Budget Principal de Vichy Val d'Allier.

N° 2 B/ - PARC NATUREL URBAIN DE PORT CHARMEIL – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UN ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE

Devant la nécessité de définir une stratégie d'ensemble pour le secteur répondant aux enjeux identifiés en matière de valorisation urbaine et paysagère, de gestion du risque inondation, de restauration écologique, de préservation de la nappe alluviale pour l'alimentation en eau potable, d'intégration durable de l'agriculture, de mobilités douces et de développement des loisirs de plein air dans le secteur de Port Charmeil et devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier et les communes territorialement concernées par le projet de recruter une seule et même équipe de maîtrise d'œuvre urbaine par le biais d'un groupement de commande pour rechercher une plus grande cohérence dans les aménagements, réduire les délais de mise en œuvre et optimiser les coûts d'étude, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'adhésion au groupement de commande sus-décrit et le projet de convention annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer la convention de groupement ci-annexée, désignant Vichy Val d'Allier coordonnateur avec pour mission de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre et le 1^{er} marché subséquent relatif à l'étude d'ensemble et la définition des avant-projets, chaque membre du groupement signant, notifiant et exécutant ensuite directement les autres marchés subséquents
- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer tous documents inhérents à cette convention.

N°2 C/ - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BOUCLE DES ISLES ET DES TETES DE PONT – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UN ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier et les communes territorialement concernées par le projet de recruter une seule et même équipe de maîtrise d'œuvre urbaine par le biais d'un groupement de commande pour rechercher une plus grande cohérence dans les aménagements, réduire les délais de mise en œuvre et optimiser les coûts d'étude et d'assurer la coordination de ce groupement de commande dans le cadre de cet accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'adhésion au groupement de commande sus-décrit et le projet de convention annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer la convention de groupement ci-annexée, désignant Vichy Val d'Allier coordonnateur avec pour mission de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre et le 1^{er} marché subséquent relatif à l'étude d'ensemble et la définition des avant-projets, chaque membre du groupement signant, notifiant et exécutant ensuite directement les autres marchés subséquents,

- d'autoriser le Président ou le conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique à signer tous documents inhérents à cette convention.

N° 3 - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES – ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 475 – CONSORTS LAMARQUE

Devant l'opportunité pour Vichy Val d'Allier de compléter encore sa réserve foncière et après accord intervenu entre les propriétaires et Vichy Val d'Allier, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès des consorts LAMARQUE ou de leurs ayants-droit, la parcelle cadastrée AP 475 d'une superficie de 6 676 m², située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 15 000€.


Mandat est donné au Président ou au Conseiller Délégué pour signer tous actes et tous documents relatifs à cette opération.

N° 4 - ASSAINISSEMENT – MARCHÉ ORDINAIRE – RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAUX USEES EN ENCORBELLEMENT SOUS LE PONT ARISTIDE BRIAND

Devant la nécessité d'effectuer des travaux de réparation des conduites de refoulement sous le pont Aristide Briand à Bellerive-sur-Allier du fait de nombreuses casses et après analyse faite par les services techniques au vu des critères de consultation mentionné dans le règlement de la consultation (valeur technique 40%, prix 40%, délai d'exécution 20%), analyse validée par la Commission Commande Publique en date du 17 juillet 2015 et proposant d'attribuer le marché précité à l'offre variante 3 « fonte revêtue PUR non calorifugée » de la société GDCE pour un montant global et forfaitaire de 433 100,00 € HT (519 720,00 € TTC), offre intégrant la prestation alternative 2 « maintien de l'accès piéton sur le pont 24 heures sur 24 », le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché susvisé à l'entreprise GDCE dans les conditions précitées,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller Délégué à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller Délégué pour signer le marché et tout document s'y rapportant.

Le Président,

Claude MALHURET